



**PLAN DE PROTECTION POUR LES ENTRAÎNEMENT DE TAI CHI – SALLE DE RYTHMIQUE DE CHAILLY**

**MERCREDIS DE 17.00 à 19.00 dès le 09.09.2020**

1. **L'accès de la salle** sera limité aux seuls participants.
2. **Pas de symptômes à l'entraînement.**  
Si une personne présente des symptômes, elle sera tenue de ne pas se présenter au cours et sera invitée à rentrer chez elle le cas échéant.
3. **Les participants arriveront déjà en tenue de sport** car les vestiaires ne seront pas accessibles.
4. **Un gel hydroalcoolique pour les mains et un désinfectant pour les surfaces seront mis à disposition.**  
Chaque participant se lavera les mains ou utilisera le désinfectant avant d'entrer dans la salle.  
Le responsable nettoiera poignées de porte, de fenêtres et interrupteurs (ou tout autre surface touchée) à la fin des cours.
5. **Le tai chi est un art martial sans contact entre les participants**, la distance de 1,50 m sera respectée.
6. Ayant les coordonnées de chaque participant, **le traçage des personnes est garanti.**  
**Une liste de présence sera établie lors de chaque cours et conservée afin de permettre le traçage.**
7. **La salle sera aérée** pendant au moins 10 min au début et à la fin des cours.
8. Une seule toilette sera mise à disposition des participants et désinfectée.

Personne responsable et désignée : Vincent Zaslowski

Lausanne, le 21.08.2020